

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

REGION DU SUD-OUEST

ASSEMBLÉE REGIONALE DU
SUD-OUEST

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

SOUTH WEST REGION

SOUTH WEST REGIONAL
ASSEMBLY

SECRETARIAT GENERAL

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

NO ⁰⁵⁸ /AONO/ RSO/ARSO/CIPM I/BUEA/2026... DU ⁰⁵⁰⁶ /2026

POUR LA CONSTRUCTION D'UNE BARRIER AU LYCEE DE MUDEKA DANS L'ARRONDISSEMENT DE
TIKO, DEPARTEMENT DE FAKO. EN PROCEDURE D'URGENCE

1. **Objet de l'Appel d'Offres**

Le Président de l'Assemblée Régionale du Sud-Ouest, l'Autorité Contractante lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence POUR LA CONSTRUCTION D'UNE BARRIER AU LYCEE DE MUDEKA DANS L'ARRONDISSEMENT DE TIKO, DEPARTEMENT DE FAKO EN PROCEDURE D'URGENCE

2. **Consistance des travaux**

Les travaux comprennent notamment :

- travaux préliminaires ;
- Terrassements;
- Fondation;
- Maçonnerie/Elévation;
- peinture
- VRD

3. **Allotissement**

Les travaux objet de cet appel d'offres sont repartis en un seul lot:

4. **Coût prévisionnel**

Le coût prévisionnel des travaux à l'issue des études préalables est de vingt-six million neuf cent trente-quatre mille (26 934 000) FCFA;

5. **Délais d'exécution**

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est de **Trois (03) mois**.

Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage les travaux.

6. **Participation et origine**

La participation au présent appel d'offres est ouverte aux entreprises de droit Camerounais et remplissant les conditions de l'Appel d'Offres, et qui ne sont pas en période de suspension

7. **Financement**

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le **Budget d'investissement de l'Assemblée Régionale du Sud-Ouest 2026**

8. **Mode de soumission**

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est **en ligne**.

9. **Cautionnement provisoire**

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, un cautionnement de soumission établi par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO, précisant un montant de deux cent soixante-neuf mille trois cent quarante (269 340) FCFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. Le cautionnement doit être timbré et porter une mention manuscrite d'authentification du service émetteurs.

Le cautionnement de soumission devra être établi et fourni conformément à la **Lettre-circulaire N°000019/LC/MINMAP du 05 juin 2024 relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de restitution et de déconsignation des cautionnements sur les marchés publics.**

L'absence du cautionnement de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. **Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.**

10. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au cabinet du président du conseil exécutif Régional premier étage du bâtiment de l'assemblée régionale du Sud – Ouest, Buea, Tel: 233 32 61 86 dès publication du présent avis. Il peut également être consulté **en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cmet> <http://www.publiccontracts.cm>** sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm) ou sur tout autre moyen de communication électronique indiqué par le Maître d'Ouvrage

11. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

La version physique du dossier peut être obtenue **au cabinet du Président** dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **vingt-cinq mille (25 000) francs CFA**, payable à la **Recette régionale de l'Assemblée Régionale et dans la compte spécial CAS-ARMP pour les autres Maîtres d'Ouvrage, sauf dérogation expresse.**

Il est également possible d'obtenir la version électronique du dossier par téléchargement gratuit aux adresses sus indiquées pour la version électronique. Toutefois, la soumission par voie physique ou électronique est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.

12. Remise des offres

Pour la soumission en ligne par voie électronique, l'offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS ou tout autre moyen de communication électronique officiel (à préciser) par le Maître d'Ouvrage au plus tard le **24/06/2026** à 10 heures. Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », en plus de la mention ci-dessus dans les délais impartis.

N.B : Taille et format des fichiers

Pour la soumission en ligne, les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 5 Mo pour le dossier Administrative ;
- 5 Mo pour l'Offre Financière.
- 15Mo pour l'offre technique

Les formats acceptés sont les suivants :

- Format PDF pour les documents textuels ; [JPEG pour les images.

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre conformément aux tailles sus-indiquées.]

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- Les plis non-conformes au mode de soumission ;
- les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

14. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques et financières aura lieu le ~~24/04~~ **2026 à 11 heures**, heure locale par la Commission de l'Assemblée Régionale du Sud-ouest dans la salle de Conférence.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'Appel d'Offres.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordées par la Commission, l'offre sera rejetée.

15. Critères d'évaluation

i. Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires sont les suivants :

- de l'absence du cautionnement de soumission avec son récépissé de consignation délivré par la CDEC à l'ouverture des plis;
- de la non-production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission);
- des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- absence d'une attestation/récépissé du dépôt de catégorisation délivré pas le ministère chargée des marches publics.
- de l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années dans le Sud-ouest ;
- de l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;

ii. Critères essentiels

Les critères relatifs à la qualification des candidats sont les suivants :

- Situation financière`
- Categoriisation d'entreprise

16. Attribution

Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins-distante.

17. Nombre maximum de lots

Non applicable.

18. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à partir de la date limite initiale fixée pour la remise des offres.

19. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la l'assemblée régionale du Sud - Ouest, Buea, N° Tel: 233 32 61 86.

20. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48.

BUEA, le --/--/ 2026

Le Président du Conseil Exécutif Régionale
Le Maître d'Ouvrage



Copies :

- MINMAP/RD/RSO,
- ARMP/SW,
- Maître d'Ouvrage ;
- Présidents CPM ;
- Affichage.